

N° : DP 20/219

DECISION DU PRESIDENT

**MARCHE N°19MRL25 - POLE
D'ECHANGE DE LA SEYNE-SUR-MER
CREATION D'UN GIRATOIRE AVENUE YITZHAK
RABIN ET DE DEUX ZONES DE STATIONNEMENT
LOT 4 : SERRURERIE ET GESTION D'ACCES
AVENANT N°1**

Le Président de la Métropole

VU le décret n° 2017-1758 du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 1 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

VU le procès-verbal de la Commission MAPA en date du 15/05/2020,

VU le projet d'avenant annexé,

CONSIDERANT que des adaptations mineures doivent être réalisées afin d'optimiser les accès des transports en commun,

CONSIDERANT que deux prix nouveaux doivent être ajoutés au bordereau et que des adaptations de quantité des prix prévus sont par conséquent nécessaires,

CONSIDERANT que le montant des travaux en moins-value est de 37 276,50 € H.T, et en plus-value de 40 648,00 € HT,

CONSIDERANT que le montant de l'avenant n°1 est de 3 371,50 € H.T, soit 2.36% du montant initial,

CONSIDERANT que le montant du marché est porté de 143 025 € HT à 146 396,50 € HT,

DECIDE

ARTICLE 1

DE SIGNER l'avenant n°1 au marché 19MRL25 avec l'entreprise STELL SOLUTION d'un montant de 3 371.50 € HT ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

ARTICLE 2

DE DIRE que les crédits sont inscrits aux Opérations 42264 et 42283.

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **18 JUIN 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre



**MARCHE N° 19MRL25**

**Pôle d'échange de la Seyne sur Mer
Création d'un giratoire Avenue Yitzhak Rabin et de deux zones de stationnement**

Lot 4 : Serrurerie et Gestion d'Accès

AVENANT N° 1**A - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE**

Collectivité	Métropole Toulon Provence Méditerranée, représentée par Monsieur Hubert FALCO - Président en exercice, dûment habilité par décision du Conseil Communautaire n° 14/04/5 du 14 avril 2014, portant délégations au Président au Bureau.
Direction :	Direction Générale des Services Techniques, Territoires et Proximité
Titulaire du marché :	STEEL SOLUTION, représenté par son gérant Laurent HOSTACHE
Numéro du marché :	19MRL25- 19628
Date de notification :	10 juillet 2019
Objet du marché :	Pôle d'échange de la Seyne sur Mer Création d'un giratoire Avenue Yitzhak Rabin et de deux zones de stationnement Lot 4 : Serrurerie et Gestion d'Accès
Montant initial du marché :	143 025 €HT (prix unitaires)
Imputation budgétaire :	Opération 42264 et 42283
Nature de l'acte modifiant le marché :	Adaptation techniques mineures

ENTRE LES SOUSSIGNES

Monsieur Hubert FALCO, Président, agissant au nom et pour le compte de la Métropole de Toulon Provence Méditerranée,

D'une part,

Et

La Société STEEL SOLUTION, représenté par Laurent HOSTACHE,

D'autre part,

IL A ETE ENTENDU ET CONVENU CE QUI SUIT :

B - OBJET DE L'AVENANT

Article 1 **Objet de l'avenant**

- 1- Les barrières d'accès situées en entrée et en sortie du site sont modifiées en intégrant une grille basse et un modèle défini par le gestionnaire (cf bordereau prix nouveaux joint).
- 2- Il était prévu une gestion des flux par détection par boucle au sol. Il faut remplacer ce dispositif par une reconnaissance des plaques d'immatriculation (cf devis joint).
- 3- Il convient d'ajuster les quantités prévues dans le devis quantitatif initial (cf bordereau prix nouveaux joint).
- 4- Depuis le début de la période de travaux sept jours d'intempérie ont été constaté par le MOE. La durée de la période de travaux est prolongée de sept jours ouvrés.

Article 2 **Montant de l'avenant :**

Le montant de l'avenant se décompose comme suit, conformément au devis annexé :

- Prix nouveau 1- barrière LBA7 / BL227:
Prix unitaire : 6 386€HT
Quantité : 4
Total : **25 544€HT**
- Prix nouveau 2- mise en fonctionnement du dispositif de reconnaissance des plaques :
Prix unitaire forfaitaire : 15 104€HT
Quantité : 1

Total : **15 104€HT**

- Ajustement de quantités :

Prix	PU	Quantité initiale	Nouvelle quantité
P2.1	38	200	159,5
P3,1,1	54	200	159,5
P3,1,2	285	30	4,50
P3,2	138	30	6,50
P3,5,1	880	3	0(remplacé par PN)
P3,5,3	5 100	4	0 (remplacé par PN)

Soit, au total, **une moins-value de 37 276,50€HT.**

Le solde des plus-value et moins-value est égal à 3 371,50 €HT.

L'ensemble des modifications faisant l'objet du présent avenant porte le montant global du marché de 143 025€HT à **146 396,50 €HT.**

Article 4 Autres incidences (délai)

Conformément à l'article 5.2 du CCAP, le délai d'exécution est prolongée de sept jours ouvrés correspondant aux nombres de jours d'intempéries et jusqu'à la fin de réalisation des travaux.

Article 4 Divers

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

C - SIGNATURES

Fait à Toulon , le *12 Mai 2020*

Pour l'entreprise

STEEL SOLUTION
22 Chemin de Robion
13821 LA PENNE SUR HUVEAUNE
Siret 827 912 775 00018 - APE 3320 A
Email: administration@steel-solution.com

Pour Toulon Provence Méditerranée

Pour le Président, par délégation,
Le Directeur Général des Services
Valérie PAECHT